

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

28 avril 2008

ARCHIVES - (n° 566)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 47

présenté par  
Mme Karamanli, Mme Filippetti, M. Bloche, M. Caresche  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE 11**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 22 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il ne semble pas utile d'élargir le système du protocole aux archives produites par les collaborateurs de ministres ou de Président de la République, car elles seront considérées et traitées comme des archives privées jusqu'à leur décès, au moment où l'on réclame un accès plus grand aux archives publiques.